

**Pouponnière de Corse. Une structure en danger.**  
**Les personnels exercent leur droit d'alerte.**  
**Pour le bien être et la sécurité des enfants et des salariés**  
**un changement de gouvernance s'impose et très vite.**

La Pouponnière de Corse gérée par la structure mutualiste UMCS est le seul établissement régional accueillant les enfants de 0 à 3 ans . Ces bébés et très jeunes enfants sont placés afin de les protéger et leur offrir un cadre sécurisé adapté à leur situation familiale dégradée. La Pouponnière se situe actuellement dans des locaux inadaptés, insalubres « provisoires depuis 13 ans » dans la Citadelle de Bastia.

**Malgré les diverses et nombreuses démarches entreprises pour obtenir un fonctionnement normal de la structure, la Direction de l'UMCS n'apporte aucune réponse; au contraire elle met tout en œuvre pour fragiliser l'établissement au risque de le conduire à la fermeture ce qui est inacceptable aussi bien pour les personnels que pour les familles et leurs enfants accueillis.**

Les conditions d'hygiène sont déplorables. Rats, serpents, cafards (photos jointes) se bousculent auprès des lits des enfants posés à même le sol ce qui est contraire aux normes exigées. Dernièrement les pompiers ont du intervenir pour capturer un serpent de grande taille et menaçant. Ce triste épisode a eu également des conséquences sur le comportement des enfants apeurés. Régulièrement, le nombre d'enfants accueillis est bien supérieur à l'agrément autorisé. La plupart des enfants contrairement à une crèche sont placés 24H/24 et 7 jours sur 7.

Les personnels ne sont pas mieux lotis. Horaires et plannings non respectés; fatigue excessive et cumulée; versement des paies en retard ; salaires de misère avec un supplément pour une nuit entière de seulement 3,80 euros ; documents non fournis à la CPAM pour percevoir les indemnités maladie, contrat de travail non fournis, chantage à l'emploi; la liste est longue. **Pour preuve de la légitimité de nos plaintes, un courrier récent (ci joint) du Directeur adjoint au service RH pour dénoncer cette situation « indigne d'une structure mutualiste».**

Malgré toutes nos alertes effectuées , la situation s'empire. Un préavis de grève signé unanimement par les salariés à même été déposé en mai dernier. Alors que nous étions en droit d'attendre une prise en compte de nos légitimes revendications, c'est le contraire qui s'est produit. Le comble a été atteint avec une sanction disciplinaire à l'encontre de la représentante du personnel qui s'est vu infliger sans aucun motif crédible et sans pouvoir se défendre une mise à pied à effet immédiat par voie d'huissier sur son lieu de travail. Ce qui démontre également le peu de considération de cet employeur . En effet si l'ordre d'huissier